

TERRITOIRE

Projets à l'initiative communale

Plan directeur communal et coordination avec le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie - DALE - (anciennement Département de l'urbanisme)

Suite à l'adoption du plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) par le Conseil fédéral le 29 avril 2015 et suite à la finalisation du plan guide élaboré dans le cadre des Grands-Projets Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries, la Commune a, selon la loi cantonale d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LaLAT), 3 ans pour mettre en conformité son plan directeur communal et plan directeur des chemins pour pitons (PDCom) avec le PDCn 2030.

A cet égard, les diverses études menées depuis 2012 suite à la suspension du processus d'approbation du PDCom par le Canton serviront de base de réflexion communale en vue de sa mise en adéquation avec le PDCn 2030.

Village de Chêne-Bougeries

Dans le cadre d'un processus initié en 2012 déjà, les membres de la commission Territoire ont été saisis lors de leur séance du 3 février 2014 d'un projet de plan de site.

Ce dossier s'inscrit désormais dans une dynamique résolument positive. Pour preuve, le Conseil municipal a voté lors de sa séance du 22 janvier 2015 un crédit d'investissement de CHF 650'000.- afin de permettre le dépôt d'une demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles N° 438 – 439 – 440 et 441 situées à hauteur des N°s 21 – 23 – 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries.

Village de Chêne-Bougeries secteur nord

Projet de plan de site N° 29953 - 511 – Enquête publique N° 1834

Suite au vote d'un crédit d'étude, d'un montant de CHF 201'960.-, par le Conseil municipal, lors de sa séance du 20 septembre 2012, afin de couvrir les frais liés à la mise en œuvre du processus MEP, l'Office du patrimoine et des sites avait été contacté en vue d'initier une procédure de plan de site dans le périmètre nord du village de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, la population de Chêne-Bougeries avait été invitée à participer, le 10 janvier 2013, à une séance d'information publique afin de prendre connaissance des résultats dudit mandat d'études parallèles (MEP) pour la valorisation du village.

Puis, les membres de la commission Territoire, ainsi que ceux de la commission Bâtiments et Infrastructures du Conseil municipal, réunis en séance conjointe le 29 avril 2013, avaient été informés de manière détaillée sur l'évolution des différentes études en cours.

Enfin, rappelons encore, en guise de préambule, qu'une présentation desdites études, dans le cadre d'une séance ouverte aux propriétaires concernés, ainsi qu'à la population, avait été organisée, le 27 juin 2013, en présence des mandataires auteurs du MEP Village, à savoir le bureau NuvolaB, ainsi que Mme Michèle Tranda-Pittion, mandataire assistante à maîtrise d'œuvre.

Les architectes avaient présenté, à cette occasion, les premières propositions concernant les espaces publics, la mobilité, le placement des arrêts de tram et la problématique du patrimoine.

Par la suite, une présentation de l'avant-projet circulant en enquête technique depuis le 14 mars 2014 dans le cadre de l'instruction de la demande de plan de site relative au périmètre nord du village, ainsi qu'une présentation du plan financier concernant le projet de rénovation/transformations de ce dernier, ont été faites, le 3 février 2014, lors de la séance de la commission Territoire, ceci en présence de MM. Philippe Vasey et Yannos Ioannides, respectivement architecte mandataire et mandataire de la commune représentant du Comptoir Immobilier Genève.

Par ailleurs, les membres de la commission Territoire, réunis en séance le 5 mai 2014, ont à nouveau été informés, toujours en présence des mandataires cités, accompagnés pour l'occasion par M. Angelo Ferrari, représentant du bureau d'architecture nuvolaB, de l'état d'avancement du dossier, en particulier pour ce qui concerne la problématique de l'aménagement d'espaces publics à l'arrière des bâtiments situés en front de rue.

À cette occasion, les commissaires ont été informés de la teneur des préavis émis par les 19 offices cantonaux consultés dans le cadre de l'enquête technique. Les commissaires ont également été informés de la teneur du descriptif du schéma directeur du village.

Le périmètre du plan de site a été étendu de façon à contenir les surfaces sur le domaine public communal, qui devraient être réaménagées en lien avec les aménagements préconisés à l'intérieur de l'ilot.

Par courrier, daté 20 janvier 2015, M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du DALE, annonçait l'ouverture d'une enquête publique (N° 1834), concernant le projet de plan de site N° 29953-511, relatif au secteur nord du village de Chêne-Bougeries, et demandait que cet objet soit soumis au préavis du Conseil municipal.

L'enquête publique citée a eu lieu du 23 janvier 2015 au 22 février 2015 inclusivement.

Par ailleurs, une séance d'information publique concernant le projet de plan de site a eu lieu, le 19 février 2015, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, en présence d'intervenants de l'Office du patrimoine et des sites, ainsi que des architectes mandataires, MM. Angelo Ferrari et Philippe Vasey.

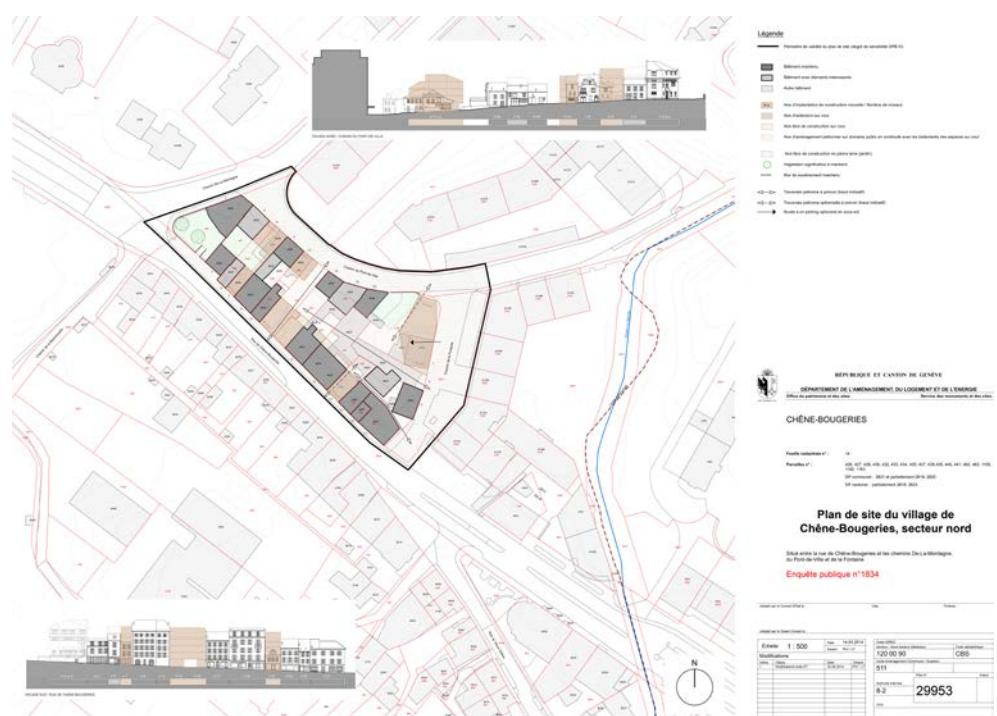
Conformément aux dispositions contenues à l'article 30, al. 1, lettre r) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 40, al. 3 de la LPMNS, les membres de la commission Territoire ont préavisé favorablement par 5 voix pour et 3 voix contre le projet de plan de site N° 29953-511, lors de leur séance du 11 mars 2015, puis le Conseil municipal a émis un préavis favorable par 19 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention lors de sa séance du 16 avril 2015.

A cet égard, il convient encore de rappeler que le projet défini dans le cadre du MEP consistant à planter des arcades en rez-de-chaussée des bâtiments a été soigneusement étudié, puis in fine abandonné pour des raisons techniques liées à la morphologie architecturale.



Projet d'espace public à l'intérieur de l'ilot

Photomontage©
NuvolaB



Plan de site n° 29'953-511 mis à l'enquête publique le 22 janvier 2015.

Source : Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie / Office du patrimoine et des sites